

**ASSEMBLÉE NATIONALE**24 octobre 2024

---

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-CF1754

présenté par

Mme Arrighi, rapporteure, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco,  
M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière,  
M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave,  
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,  
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,  
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<b>Programmes</b>	+	-	<i>(en euros)</i>
Infrastructures et services de transports	250 000 000	0	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0	
Paysages, eau et biodiversité	0	0	
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	
Prévention des risques	0	0	
Énergie, climat et après-mines	0	0	
Service public de l'énergie	0	250 000 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0	
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0	
<b>TOTAUX</b>	250 000 000	250 000 000	
<b>SOLDE</b>		0	

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à relever le montant des financements publics dédiés à l'investissement dans les infrastructures cyclables, en complément des investissements menés par les collectivités territoriales. Le Plan vélo de mai 2023 financé par un fonds de 1,25 milliard d'euros en cinq ans, soit 250 millions d'euros par an poursuit les efforts d'investissement réalisés dans le cadre du précédent Plan vélo de 2018 qui ont connu un très grand succès auprès des collectivités territoriales.

En novembre 2023, par la voie d'un communiqué de presse, le Gouvernement annonçait le lancement d'un nouvel appel à projet, doté de 125 millions d'euros et dont les lauréats seraient connus en juillet 2024, et le lancement d'un second appel à territoires, doté de 125 millions d'euros, au mois d'avril 2024 pour une annonce des lauréats plus tard dans l'année. Aucun de ces deux dispositifs n'a finalement vu le jour, ce qui fait craindre à raison les acteurs du vélo - collectivités en tête, une année 2024 blanche pour le vélo. La faiblesse des crédits prévus au projet de loi de finances le confirme : 100 millions d'euros en crédits de paiement.

La tendance des investissements actuels ne permet pas d'atteindre l'objectif de part modale de 12% en 2030, fixé dans la Stratégie nationale bas carbone (SNBC). Il faut donc renforcer l'effort d'investissement pour l'aligner au niveau des recommandations de l'ADEME (30 €par habitant et par an). Cela implique d'investir au niveau de l'Etat 2,5 milliards d'euros jusqu'en 2027. Cette demande est portée par tous les acteurs du vélo, collectivités, filière économique et usagers.

Afin de renforcer ces investissements, l'amendement augmente de 250 millions d'euros en AE et en CP les crédits de *l'action 44 – Transports collectifs* du Programme 203 « Infrastructures et services de transports ». Pour garantir la recevabilité de cette proposition, il est procédé à une baisse à due concurrence des crédits de *l'action 12 – Soutien à la cogénération au gaz naturel et autres moyens thermiques* du programme 345 « Service public de l'énergie ».

Cette baisse vise uniquement à respecter les règles de recevabilité. Les auteurs de cet amendement n'ont aucune intention de baisser les crédits de cette action et souhaitent que le Gouvernement lève le gage.